ART. 42 N° II-CF2485

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

# **AMENDEMENT**

Nº II-CF2485

présenté par

Mme Karamanli, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

\_\_\_\_\_

#### **ARTICLE 42**

## ÉTAT B

### Mission « Conseil et contrôle de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives	859 590	0
Conseil économique, social et environnemental	0	0
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	859 590
TOTAUX	859 590	859 590
SOLDE	0	

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe "Socialistes et apparentés" vise à renforcer les moyens budgétaires alloués à la Cour nationale du droit d'asile.

Depuis 2017, les exercices budgétaires se succèdent et fixent des objectifs de rapidité du traitement des recours devant la CNDA.

ART. 42 N° II-CF2485

L'accélération de la cadence a conduit à des mouvements sociaux au sein de cette juridiction et pose fondamentalement la question de l'effectivité du droit au recours juridictionnel pour les demandeurs d'asile. A la CNDA, le délai de jugement pour les procédures ordinaires était en 2023 de 6 mois et 26 jours, pour une cible de 5 mois, et celui des procédures accélérées de 4 mois et 29 jours pour une cible de 5 semaines. L'institution semble sous pression. En 2023, elle aura jugé 177% de plus qu'en 2010!

La création de 10 ETP de catégorie A serait le minimum pour soulager la pression exercée sur cette juridiction.

Aussi cet amendement prévoit-il d'abonder le programme 165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives et son action 07 Cour nationale du droit d'asile de 859 590 euros et de prélever la même somme sur le programme 164 – Cour des comptes et autres juridictions financières et son action 27 – Pilotage et soutien des juridictions financières mais nous souhaitons que le Gouvernement lève le gage.